



BULLETIN D'ADHESION 2018/2019 au SNUipp - FSU des Yvelines

A retourner à SNUipp-FSU des Yvelines
24 rue Jean Jaurès
BP 80078
78194 TRAPPES

SNUipp-FSU

Se syndiquer, c'est donner du poids à la force collective de proposition et d'opposition que représente le SNUipp-FSU, c'est pouvoir participer à l'élaboration d'un projet cohérent et ambitieux pour l'école, les personnels et la société, c'est se tenir informé(e) en recevant la presse départementale et nationale, c'est permettre aux délégués du personnel de faire respecter l'équité et la transparence des opérations administratives et être informé directement des résultats de CAPD.

Pour continuer à revendiquer collectivement une véritable transformation de l'école fondée sur la justice, l'humanité, l'égalité, venez rejoindre le SNUipp-FSU78.

Pour continuer à revendiquer collectivement la reconnaissance de notre métier et l'amélioration de nos conditions de travail, venez rejoindre le SNUipp-FSU78.

Les cotisations peuvent être payés en 10 fois et déductibles d'impôts à 66%.

Nom (M./Mme)

Nom patronymique

Prénoms

Date de naissance / /

Adresse personnelle
.....
.....

N° de téléphone :

Email :

En donnant mon mail, je reçois en plus les circulaires aux écoles par courrier électronique.

Etablissement d'exercice :

Commune : Poste occupé :

Corps : Echelon :

Paiement par chèque voir cotisations au dos par prélèvement automatique remplir le formulaire de la deuxième page

Date :

Signature :

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique

Je me syndique au SNUIPP 78 / FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUIPP 78 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par les syndicats. J'accepte de fournir au SNUIPP 78 les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78.

Cette autorisation est révoquée par moi-même en m'adressant au SNUIPP 78.

Paiement par prélèvement automatique

1. Choisir le nombre de prélèvements souhaité (voir le tableau pour le nombre maximum)

2. Remplir le mandat de prélèvement SEPA au dos (compléter toutes les rubriques)

3. Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Cotisation (de septembre 2018 à août 2019) : € (consultez les tableaux au dos)

Nombre de prélèvements :

cotisation arrivée avant le	1er prélèvement le	Nbre max. de prélèvements
15/09/18	30/09/18	10
15/10/18	31/10/18	9
15/11/18	30/11/18	8
15/12/18	31/12/18	7
15/01/19	30/01/19	6
15/02/19	28/02/19	5
15/03/19	30/03/19	4
15/04/19	31/04/19	3
15/05/19	30/05/19	2

Mandat de prélèvement SEPA CORE - JOINDRE UN RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUIPP-FSU 78 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU 78. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom et adresse du créancier : SNUipp-FSU 78 - BP 80078 24 rue Jean Jaurès 78194 TRAPPES CEDEX
FR66ZZZ407677

Identifiant Créancier SEPA :

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et Prénom : CP :

Commune :

Adresse :

.....

COMPTE A DEBITER

IBAN

BIC Le Signature :

COTISATION SYNDICALE (en euros) *cout réel = après déduction d'impôts de 66 %*

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				117	121	128	130	143	159
<i>Cout reel</i>				39,78	41,14	43,52	44,2	48,62	54,06
PE	100	110	125	145	155	165	175	190	200
<i>Cout reel</i>	34	37,4	42,5	49,3	52,7	56,1	59,5	64,6	68
PE hors classe		205	230	240					
<i>Cout reel</i>		69,7	78,2	81,6					
PE CLASSE EX	245	260	1ER CH 270	2EME CH 280	3EME CH 290				
<i>Cout reel</i>	83,3	88,4	91,8	95,2	98,6				
PSY EN	115	125	140	160	170	180	190	205	215
<i>Cout reel</i>	39,1	42,5	47,6	54,4	57,8	61,2	64,6	69,7	73,1
PSY E N hors classe		220	245	255					
<i>Cout reel</i>		74,8	83,3	86,7					
PSY E N CLASSE EX	260	275	1ER CH 285	2EME CH 295	3EME CH 305				
<i>Cout reel</i>	88,4	93,5	103,5	100,3	103,7				

AUTRES SITUATIONS :

Instit. et PE spécialisés, IMF : + 10 €
Directeurs 2-4 cl : + 9€, **5-9 cl** : + 12 €, **10 cl et +** : + 15 €
Directeurs Etb. Spé., SEGPA : + 15 €

M1, M2 : 50 €
PES (Professeur des Ecoles Stagiaire) : 70 €
AVS, EVS : 30 € **Assistant d'éducation** : 70 €
Dispo : 50
congé parental : 100 €
Temps partiel: au prorata de la quotité, 80 € mini (part nationale)
Congé de formation: 85% de la cotisation
Retraités :
touchant moins de 1600 € net par mois : 95 €
touchant plus de 1600 € net par mois : 110 €